

## Conseil municipal du 18 février 2014

Le dix-huit février deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 12 février, s'est réuni, à la mairie – salle du restaurant scolaire - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET.

### Membres :

- en exercice :	16
- présents :	15
- votants :	16
Quorum :	9

**Présents** : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Christian RAVENEAU, Alain GARDET, Daniel DURAND, Daniel BOUILLON et Christiane LOMBARD, Adjoints ; Fabrice CHENAUD, Anne-Marie PLASSE, Alexandra DUMONT, Marie-Christine CALLSEN, Laurent PEGON, Olivier LACHIZE, Pierre CHABARD, Sandrine GALICHON, et Christine GIL, conseillers municipaux.

**Absents et/ou représentés** : Bruno GALICHON représenté par Sandrine GALICHON

Secrétaire : Christiane LOMBARD - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### Comptes rendus des réunions municipales et intercommunales

Le conseil municipal approuve sans observations le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2014.

Il approuve également les comptes rendus des réunions communales et intercommunales qui se sont tenues dernièrement. Les seules observations concernent la réunion de service de la garderie et du restaurant scolaires du 10 février, notamment sur la nouvelle organisation de la garderie et du restaurant scolaire après le renouvellement du conseil municipal. Jean-Victor THEVENET, Maire, soumet les missions qu'il envisage de déléguer aux adjoints en voirie, assainissement-urbanisme, bâtiments, communication et vie associative. Pour la garderie et le restaurant scolaires, il désigne deux référents, un adjoint et un agent, qui travailleront au sein d'un comité consultatif. Il encadrera lui-même le personnel. Il précise ensuite qu'il poursuit les travaux de concertation qu'il a engagé avec les différents acteurs de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, élus, parents, enseignants, agents, structures d'accueil des enfants pendant leurs loisirs, académie, direction départementale de la cohésion sociale. Il va proposer, en accord avec le conseil d'école, de modifier l'horaire de classe du mercredi en proposant de 8 h 30 à 11 h 30 au lieu de 9 h à 12h. Quitter l'école plus tôt permettra aux enfants qui le souhaitent de rejoindre un centre de loisirs pour le repas de midi.

### Rendu compte des décisions du maire

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce compte-rendu concernant deux décisions :

- la non préemption d'une propriété non bâtie à la Croix de la Tombe
- l'ajout de deux options au contrat souscrit avec la SMACL Assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Budget principal : approbation du compte administratif 2013

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2013 du budget principal. Ses montants correspondent à ceux du compte de gestion provisoire dressé par le trésorier.

Il fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 447 028,46 €
- un déficit d'investissement 2013 de 37 475,55 €
- un déficit d'investissement 2012 reporté de 169 184,65 €
- d'où un résultat de clôture négatif de 206 660,20 € et un résultat global de l'exercice de 240 368,26 €
- égal, après intégration des restes à réaliser de 172 100,18 € en recettes et de 85 965,47 € en dépenses, à 326 502,97 €.

**Budget principal : vote du budget primitif 2014**

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le budget primitif principal 2014. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à 1 260 031 € et de la section d'investissement à 1 088 496 € après intégration des résultats de l'exercice 2013, sans avoir recours à l'emprunt.

Il affecte la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement et maintient les taux des taxes locales comme suit : taxe d'habitation 9,52 %, taxe foncière sur le bâti 11,60 % et taxe foncière sur le non bâti 36,47 %.

Il approuve, à l'unanimité de votans, les diverses décisions qui découlent de ce budget et qui font l'objet de délibérations spécifiques.

**Certificat d'économie d'énergie : cession au SIEL pour les travaux de remplacement de la chaudière du logement de la mairie**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, de transférer au Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) l'intégralité des certificats d'économies d'énergies générées par le remplacement de la chaudière du logement de la mairie. Il autorise maire à signer la convention correspondante.

**Travaux d'éclairage public : convention avec le SIEL pour le remplacement de lanternes « ballon fluo »**

Le conseil municipal confie au SIEL la maîtrise d'ouvrage des travaux de remplacement de 6 lanternes Ballon fluo et de 160 m de réseaux sur une armoire route de Pouilly. Il approuve le montant des travaux et de la participation prévisionnelle de la commune et décide d'amortir ce fonds de concours en une année.

**Déplacement des panneaux d'agglomération de la commune sur la RD 487 et instauration de la limitation de vitesse à 70 km/h : demande d'avis**

Le conseil municipal émet, à la majorité des votants (5 abstentions ; 1 voix CONTRE ; 10 voix POUR), un avis favorable au déplacement des panneaux d'agglomération de la commune du carrefour de Tigny au lotissement Gayen et l'instauration de la limitation de vitesse à 70 km/h sur cette zone désormais hors agglomération. Daniel BOUILLON, habitant du quartier, rappelle qu'il n'est pas d'accord. Ce secteur n'est certes pas urbanisé mais de nombreux piétons le traversent pour se rendre dans les commerces de la zone d'activités.

**Succession de Mme Renée BERTHIER revenant à la commune**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, la succession de Mme Renée BERTHIER, ancienne habitante, décédée à CHARLIEU le 25 novembre 2013. Elle a désigné la commune légataire universelle de ses biens.


**Complément de rémunération des agents recenseurs**

Le conseil municipal fixe le complément de rémunération à verser aux trois agents recenseurs à partir de leurs états de frais.

Jean-Victor THEVENET, maire, lève la séance à 23 heures.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 20 février 2014

La secrétaire de séance,  
Christiane LOMBARD



Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET

